

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 2 février 2026**

Matière Finances

Objet Construction d'un pôle artistique sur le site de l'ancienne école « Victor-Hugo »
Modification n°1 :
Lot n°4 - gros œuvre
Lot n°7 - menuiseries extérieures
Modification n°2 :
Lot n°5 - charpente / couverture / étanchéité
Approbation
2026DE02FI006

Le Maire certifie

1°- Le 2 février 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 27 janvier 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ GRAIL Maire de la commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Philippe GUYOT par Daniel GRAMPFORT
Thérèse GRAVA par Marie-Christine PERSOL
Jean-Paul BLANC par Pierre CHATEAUVIEUX
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Ramona GONZALEZ GRAIL
Dimitri BALADIER par Dominique VAN HEE
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Madame le Maire rappelle les délibérations des 27 mai 2024 et 07 mars 2025 par lesquelles le Conseil municipal l'a autorisée à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à savoir :

Le 27 mai 2024 :

N° du Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Montant HT de l'offre
1	DESAMIANPAGE	STOP AMIANTE	138 106.88
2	DEMOLITIONS	LAGRANGE TP	110 359.00
TOTAUX			248 465.88

Et le 17 mars 2025 :

N° du lot	Intitulé	Candidat retenu	Montant HT de l'offre
3	TERRASSEMENT VRD ABORDS	TRAVAUX PUBLICS ROLLAND	111 930.25€
4	GROS OEUVRE	ENTREPRISE BRUNEL	359 000.00€
5	CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE	Groupement ABC BORNE/CECOIA	226 244.58€
6	FAÇADES	BOUTIN FAÇADES	180 797.01€
7	MENUSIERIES EXTERIEURES	SERODON et Associés	149 077.00€
8	METALLERIE	M2B ROANNE	57 605.64€
9	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE BÉAL	179 536.52€
10	PLAFOND / PLATRERIE/ PEINTURE/ FAIENCE / RESINE CIRCULABLE	PLATREC	220 263.41€
11	CHAPE	SATIBAT CHAPE	57 077.10€
12	SOLS SOUPLES	COURBIERE Fils	44 030.47€
13	ASCENSEUR	TK ELEVATOR	26 550.00€
14	ELECTRICITE/CFA	NOALLY	105 000.00€
15	CHAUFFERIE / VENTILATION / PLOMBERIE	SAS BENETIERE	212 504.43€
TOTAUX			1 929 616.41

Et le 30 juin 2025 :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Nouveau montant du marché en € H.T
2	DEMOLITIONS	LAGRANGE TP	113 117,60 €

Le nouveau montant du marché s'élève à 113 117.60€ hors taxes soit 135 741,12 € TTC.

Et le 3 novembre 2025 :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Nouveau montant du marché en € H.T
5	CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE	Groupement ABC BORNE/CECOIA	231 009,76 €

Et le 15 décembre 2025 :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Montant de la modification en € H.T	Nouveau montant du marché en € H.T.
3	TERRASSEMENTS VRD	Travaux Publics Rolland	+11 516.50	123 446.75
9	MENUISERIES INTERIEURES	Menuiserie BEAL	+5 884.00	185 420.52
10	PLAFONDS PLATRERIE PEINT	PLATREC	+1 802.58	222 065.99
11	CHAPE	SATIBAT Chape	+8 617.80	65 694.90
14	ELECTRICITE/CFA	SAS Etablissements NO	+1 571.50	106 571.50
15	CHAUFFERIE / VENTILATION PLOMBERIE	SAS BENETIERE	+629.12	213 133.55

Aujourd'hui les travaux sur le bâtiment R+1 pour l'aménagement du Pôle artistique sont en cours et il est nécessaire de passer une modification consécutive au changement des travaux à réaliser sur les lots 4 (Puits perdu - drain + modification dalle ESC nord), 5 (Poutre retroussée & sous face entrée) et 7 (DEMANDES MO - ELEC + INTRUSION).

Ce changement par rapport aux travaux initialement prévus entraîne les modifications financières suivantes :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Montant de la modification en € H.T.	Nouveau montant du marché en € H.T.
4	GROS OEUVRE	ENTREPRISE BRUNEL	+ 10 504,89 €	369 504,89 €
5	CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE	Groupement ABC BORNE/CECOIA	+ 1894,98 €	232 904,74 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES	SERODON et Associés	+ 1430 €	150 507 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés (Par 23 voix pour, 6 voix contre)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, :

- Approuve les nouveaux montants du marché
- Autorise Madame le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents se rapportant à ces derniers dans leur exécution.

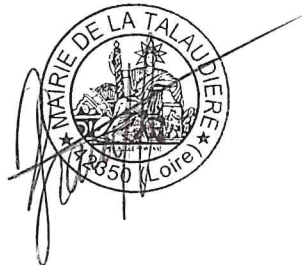
Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 2 février 2026

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Publiée le : 04/02/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 04/02/2026

Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à
compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr